

Bilan Social 2009 Rapport Égalité Professionnelle entre les hommes et les femmes

Rappel : depuis 2008, les indicateurs déclinés sont basés sur l'effectif total (hors détachés) en intégrant les salariés non rémunérés et les contrats en alternance.

Effectifs BNP Paribas SA

Au 31/12/2008, l'effectif était de 43 280 alors qu'il n'est plus que de 42 870 au 31/12/2009 (- 410).

- Les techniciens représentent 51% de l'effectif total avec 30,70% d'hommes et 69,30% de femmes,
- Les cadres représentent 49% de l'effectif total avec 56% d'hommes et 44% de femmes.

La catégorie des cadres augmente légèrement avec une sensible progression pour les femmes (44,0% pour 43,1% en 2008) par rapport aux hommes (56% pour 56,9% en 2008)



Pyramide des âges

Nous constatons une nouvelle fois l'effet « diabolo » de la pyramide des âges :

- 8 454 collègues ont moins de 30 ans (soit 19,7%),
- 13 693 collègues ont entre 30 et 45 ans (soit 32%),
- 20 723 collègues ont plus de 45 ans soit (48,3%),



Pyramide par ancienneté



Là aussi, si elle n'est pas déséquilibrée (40,9% des salariés ont moins de 10 ans, 41,2% ont plus de 25 ans d'ancienneté),

Elle présente un goulot d'étranglement (17,9%) sur la partie des 10 / 25 ans d'ancienneté, dû à très peu d'embauches dans les années 90.

Au 31/12/2009, 721 collègues avaient plus de 60 ans (soit 1,7% en augmentation de 0,3% par rapport au 31/12/2008).

Embauches

En 2009, BNP Paribas SA a embauché 3 302 salariés, dont 1605 en CDI et 1337 en CDD dont 760 contrats en alternance.

360 contrats ont été transformés en contrat à durée indéterminée.

Les élus FO ont demandé à la direction de favoriser l'embauche des contrats en CDI.



Travailleurs Handicapés

Pour FO, la politique de recrutement des handicapés est toujours insuffisante (48) ce qui porte leur nombre à 850.



78 d'entre eux sont devenus handicapés à la suite d'accidents de travail intervenus dans l'entreprise.

Départs



En contre partie de ces embauches, 3 247 collègues ont quitté l'entreprise en 2009.

On constate une baisse des démissions (453 contre 872 en 2008), certainement due à la difficulté de trouver du travail pendant la période de crise.

Il y a également une baisse des licenciements (285). Par contre, les départs en retraite (1294) sont en hausse. Une nouvelle rubrique a vu le jour : les ruptures conventionnelles (29).

Absentéisme

Le nombre de jours d'absence pour maladie est en augmentation (687 815 jours), avec une forte progression pour les arrêts de plus de 6 jours. On constate aussi une forte progression des congés maternité.



Temps partiel

4 612 collègues ont opté pour le temps partiel dont :

- 140 à 90 %,
- 3 213 à 80 %,
- 408 à 60 %,
- 750 à 50 %,
- 101 à temps divers



Rémunérations

Le salaire moyen annuel par salarié est pour 2009 de 48 730 € contre 50 558 € en 2008.

Bien entendu, il ne s'agit que de moyennes et la grande majorité du personnel est bien loin de ces montants

La direction se félicite de l'augmentation des salaires fixes (+ 4,1%) mais elle oublie de préciser que dans cette augmentation est inclus le 1% lié à l'intégration du variable.

Même si le montant des 10 rémunérations les plus élevées a diminué d'environ la moitié, 1% du personnel a gagné au moins 214 850 €



Promotions / Augmentations

En 2009, 4 954 salariés ont été promus (2 744 techniciens et 2 210 cadres) avec une légère différence en faveur des femmes (2 953) par rapport aux hommes (2 001).

Par ailleurs, 11 554 salariés ont obtenu une augmentation individuelle (5 058 techniciens et 6 496 cadres). Pour les augmentations, 6 604 femmes en ont obtenu contre 4 950 pour les hommes.

La fréquence moyenne des révisions de situation est maintenue à 29 mois.



Egalité Hommes / Femmes

La part des femmes dans le total des révisions de situation est passée en 3 ans de 55,7 % à 58 %.

La fréquence moyenne des révisions est de 28 mois pour les femmes contre 31 pour les hommes.

L'objectif d'obtenir un minimum de 44 % de femmes cadre au 31/12/2010 a été atteint dès 2009.

Pour les mesures spécifiques liées à l'accord, 5 505 dossiers ont été plus particulièrement examinés (2 699 techniciennes et 2 806 cadres)

1 830 révisions de situation ont été accordées (997 techniciennes et 833 cadres)

Ces mesures de rattrapage représentent un montant global de 1.65 millions d'euros.

Le suivi de la réalisation de ces rattrapages sera assuré dans chaque CE.

Notre avis :

Même si cet accord a enfin mis en avant les inégalités que subissaient les femmes dans notre entreprise, les mesures mises en place restent pour nous insuffisante.

En effet, cet accord couvrait les périodes 2008, 2009 et 2010 et, contrairement à ce que nous affirme la direction, nous doutons que tous les rattrapages soient réalisés d'ici fin 2010.

A notre demande de proroger l'accord sur les années suivantes, la direction a apporté un refus net et catégorique.

Pour elle, tout sera résolu à la fin de l'année.

Nous en doutons, d'autant que les femmes cadres sont embauchées à un salaire moins élevé que les hommes.

EGALITE PROFESSIONNELLE

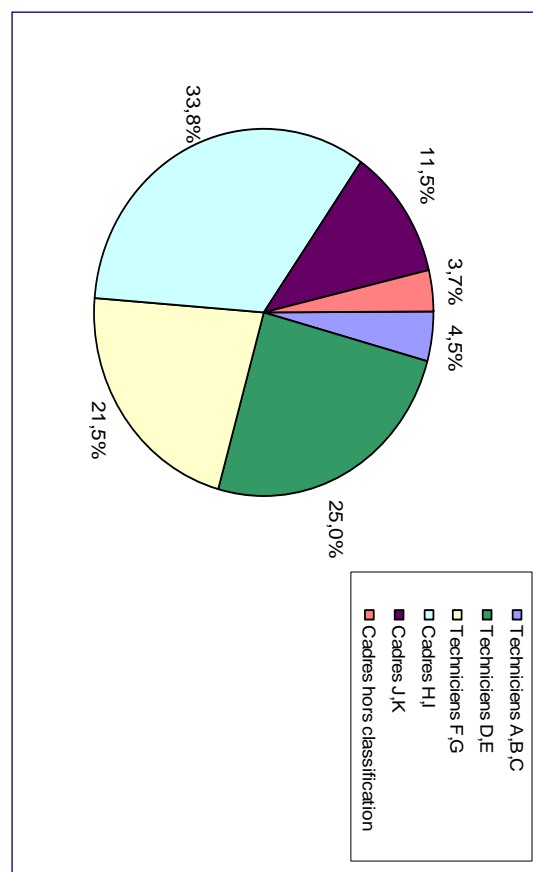


... / ...

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE (EN EUROS)

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR NIVEAU

	2007		Somme 2007	2008		Somme 2008	2009		Somme 2009
	H	F		H	F		H	F	
Techniciens	2 327	2 187	2 232	2 351	2 226	2 265	2 409	2 300	2 333
B	1 842	1 748	1 792	1 918	1 809	1 857	1 951	1 868	1 903
C	2 050	1 925	1 964	2 022	1 952	1 974	2 043	1 981	2 003
D	2 089	1 968	1 999	2 101	1 993	2 021	2 126	2 047	2 067
E	2 218	2 157	2 174	2 238	2 173	2 190	2 311	2 235	2 255
F	2 354	2 312	2 326	2 381	2 339	2 352	2 436	2 413	2 421
G	2 617	2 558	2 584	2 639	2 592	2 612	2 712	2 668	2 685
Cadres	4 134	3 631	3 925	4 211	3 707	3 996	4 346	3 834	4 123
H	2 996	2 934	2 966	3 039	2 978	3 008	3 121	3 065	3 092
I	3 710	3 632	3 679	3 758	3 685	3 728	3 871	3 798	3 841
J	4 498	4 399	4 462	4 561	4 483	4 532	4 674	4 603	4 647
K	5 562	5 481	5 536	5 810	5 605	5 743	5 991	5 734	5 903
HC	8 091	7 163	7 859	8 221	7 365	7 990	8 345	7 497	8 103
Total	3 451	2 698	3 032	3 551	2 790	3 127	3 691	2 914	3 255



GRILLE DES RÉMUNÉRATIONS PAR NIVEAU DE CLASSIFICATION ET PAR SEXE

	Age Moyen		1er décile		Médiane		9ème décile	
	2009		2009		2009		2009	
	H	F	H	F	H	F	H	F
B	52	59	22 497	25 326	23 710	25 326	25 489	25 326
C	49	46	21 992	21 444	24 599	24 309	29 264	27 782
D	42	37	23 027	22 578	26 745	26 071	31 568	29 648
E	45	43	25 448	24 604	29 084	28 645	34 101	32 351
F	47	45	27 646	26 864	31 278	30 927	36 293	35 497
G	49	47	30 425	29 627	34 820	34 414	40 451	39 516
Techniciens	46	43	25 121	24 104	30 913	29 476	37 990	35 996
H	42	39	36 158	34 125	42 069	40 558	50 117	47 394
I	43	41	45 259	42 241	52 491	49 803	63 670	59 246
J	47	44	55 157	51 982	64 990	61 757	81 615	77 064
K	48	46	70 140	65 693	84 315	80 770	133 339	108 045
HC	51	49	96 566	88 029	140 512	117 644	324 325	221 354
Cadres	45	41	39 161	35 965	53 163	46 030	108 292	78 456

Les rémunérations sont classées par ordre croissant (par niveau de classification et par sexe) et réparties par tranches de 10% :

- Le 1er décile donne la rémunération située juste au-dessus de la 1ère tranche de 10% (90% des salariés ont gagné au moins cette rémunération),
- La médiane donne la rémunération située juste au-dessus de la 5ème tranche de 10% (50% des salariés ont gagné au moins cette rémunération),
- Le 9ème décile donne la rémunération située juste au-dessus de la 9ème tranche de 10% (10% des salariés ont gagné au moins cette rémunération).